



Liquidation de biens cessation de paiement de prêts immobiliers

Par **bleuindigo**, le **07/12/2013** à **19:02**

Bonjour, je vais être un peu longue car le problème est compliqué. Je suis en instance de divorce. J'ai dû quitter mon domicile avec mon fils car nous subissions des violences morales. Mon entreprise était dans la maison que nous habitions avec mon mari. J'ai donc dû déménager celle-ci. Nous avons deux biens immobiliers. Une maison en Bretagne sur laquelle il y a un prêt relais qui nous a permis d'acheter la maison qui était notre logement dans l'allier et que mon mari occupe toujours. L'ordonnance de non conciliation, il a été décidé que mon mari devait régler le prêt et les différentes charges s'y afférant. Il disait alors vouloir racheter la maison qu'il occupe. Mais m'a fait une proposition de rachat des 2 maisons pour le prix des crédits qu'il restait à devoir et non par rapport à une évaluation de la maison. Nous avons eu en février une proposition d'achat de la maison de Bretagne qui était inférieure au montant du prêt relais. Mais où elle est située, l'immobilier a énormément chuté et comme elle est vide et s'abîme, il est urgent de la vendre. J'ai donc donné mon accord en disant que la solution était de couvrir le reste dû en faisant un prêt global avec le prêt principal. Ce qui était tout à fait réalisable m'avait dit le banquier. Mon mari n'a pas donné son accord pour cette vente. En juillet, il introduisait un incident disant que je bloquais les ventes des maisons. qu'il souhaitait vendre la maison de Bretagne et faire un prêt global en attendant que la maison dans l'allier soit vendue. Mais il n'a fait aucune démarche dans ce sens auprès de la banque. Il m'a demandé l'autorisation de reconduire le prêt relais et de suspendre pour une année les échéances du prêt de l'autre maison disant qu'il ne pouvait supporter ces charges. J'ai donné mon accord pour que soit suspendue le échéances pour un an, mais pas celui pour que soit reconduit le prêt relais. Il l'avait déjà été et nous avions un acheteur. De plus il fallait agir vite pour mettre en place cette vente et une demande d'un nouveau prêt pour la maison qu'il occupe. Il n'a fait aucune démarche en ce sens. Sa seule proposition est le rachat des 2 biens pour le montant des prêts restant dû. A ce jour, le prêt relais est arrivé à échéance et il a cessé

de payer les échéances du prêt principal malgré l'accord de la banque pour suspendre pendant un an à partir de janvier. rnIl me demande de payer à sa place. rnJe n'ai aucune ressource. Mon entreprise toute nouvelle ne fait pas encore de bénéfices et de plus son déménagement a été une lourde charge. Je vis donc avec 150 € de RSA, 300€ qu'il verse pour mon moi, 160 € qu'il verse pour son fils (décision de l'ONC) ainsi que les allocations logement. rnLui a un salaire de 3800 €/mois. rnA ce jour, la banque a envoyé le dossier au service contentieux et ils m'ont joint pour me dire que je devais trouver une solution sous 30 jours, sinon il y aurait interdit bancaire pour moi et mon mari et liquidation de mon entreprise. rnLa banque peut-elle faire cela ? Il y a une ordonnance qui dit que c'est mon mari qui doit payer cela. rnJe sais que nous sommes solidaire vis à vis de ces prêts. rnMais je n'ai aucune ressource, mon entreprise qui est toute jeune n'a aucune valeur. rnJe ne sais pas ce que je peux faire. Je me sens démunie devant cette situation dont je ne me sens absolument responsable. rnMerci de m'éclairer et n'hésitez pas à me poser des questions si vous le souhaitez. rnrnCordialement